

# HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

*La sueur de leur front  
se muait en argent  
de poche de courtisan*

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, créée par M.-G. Micberth qui compte plus de 3260 titres à ce jour. « Qui croira que les paysans que nous avons vu à la Municipalité n'aient rien compris à la situation d'alors. Peut-être ignoraient-ils si Chenal, Denoireterre ou Roussel avaient des hypothèques sur l'Hôtel de Ville mais ils ne pouvaient pas ignorer que la sueur de leur front se muait en argent de poche de courtisan ni que plus de la moitié du sol était possédée par quelques centaines de prélats. À la misère qui les écrasait, s'ajoutait encore le mépris des puissants. De quelle pâte auraient-ils été faits s'ils n'avaient point prêté leur aide à la bourgeoisie pour la

Bientôt réédité

## Histoire d'Alligny-Cosne de 1790 à 1820

par Elie Jarreau

Une remarquable église  
gothique édifiée au XVI<sup>e</sup> siècle

Le petit village d'Alligny-Cosne, tout proche de Cosne-Cours-sur-Loire et dont les habitants sont appelés les Elignacois, est formé d'un bourg et de trente-huit hameaux ou fermes isolées. La commune a une vocation agricole et ses trente-six exploitations produisent des céréales, alors que jusqu'à ces dernières années, le pays était majoritairement constitué de petites structures qui se consacraient à la polyculture et à l'élevage. La vigne occupait jadis une place intéressante et on estimait que soixante hectares lui étaient consacrés, à l'épo-

que la plus florissante. Actuellement, il ne subsiste plus qu'une seule parcelle et un seul vigneron qui commercialise son vin sous l'appellation *Coteaux du Giennois*. Le village possède une remarquable église gothique édifiée au XVI<sup>e</sup> siècle. Classée monument historique le 20 octobre 1923, l'église Saint-Saturnin a la particularité d'être élevée sur une fontaine permanente et abondante. Elle se situe à l'emplacement d'une construction romane qui fut détruite au cours de la guerre de Cent Ans et abrite d'intéressantes statues en bois polychrome qui, elles aussi, ont fait l'objet d'un classement. Sur la route de Cosne, un très joli lavoir à quatre pentes et à la charpente pittoresque a été conservé.



cause de la liberté. Roussel, Vaudry, Denoireterre, Chenal : des meneurs ? Non. Des chefs ? Oui. Ils étaient épris de justice et ne songeaient à la réaliser que dans le cadre de la royauté et de la religion. C'est la trahison du roi et du clergé qui les a jetés dans la République et l'irrégion. S'il a existé un meneur dans la commune c'est bien Étienne Mabilat, car ceux qu'il inspirait n'ont jamais rien compris à la grandeur de leur époque, toutes petites gens vivant des miettes de la cure, enivrés de fanatisme et de servitude. »

### La municipalité paysanne de 1792

L'ouvrage débute par l'organisation municipale, avec la campagne avant les élections, leur déroulement, la liste des différents élus, les réunions des officiers municipaux, les charges et les méthodes de travail, et la garde nationale. Elie Jarreau explique la rentrée des impôts sous la Révolution, avec les rôles d'impôts pour 1790 à percevoir, les déclarations de biens-fonds ecclésiastiques, la situation particulière de la commune, le commencement de la sédition. Il détaille les biens-fonds ecclésiastiques avec la cure, l'abbaye de Rodus, les biens et les revenus de la fabrique, le prieuré de Donzy-le-Pré et la commanderie de Villemoisson. Il raconte le conflit entre la municipalité et le curé Le Rasle, et la révocation du prêtre ; puis il évoque la contribution patriotique, impôt destiné à parer aux dangers d'une banqueroute possible. L'ouvrage se poursuit avec l'établissement des états de section ; puis les règlements locaux et les séances de police en 1790, avec la nomination de Denis « La Rosée » comme garde champêtre. Il raconte l'élection de Jean-Baptiste Vaudry en tant que curé d'Alligny le 27 mars 1791, son installation dans la cure et ses plaintes suite aux insultes des enfants, ainsi que la poursuite des activités du curé Le Rasle et l'arrestation de Vaudry. L'auteur parle des dîmes seigneuriales, leur abolition et leur rachat. Il présente Étienne Mabilat qui était procureur en 1791, ainsi que la municipalité paysanne de 1792, avec le règlement des cloches et du pain bénit. Elie Jarreau évoque la réaction mystique ; puis la patrie en danger avec la prestation de serment du 13 septembre et du 7 octobre 1792 par les officiers municipaux, les notables et les citoyens. Les derniers chapitres sont consacrés à la guerre et au remplacement de Chenal par le curé Vaudry en tant que maire, ainsi qu'à l'Empire et à la mort de Vaudry en 1833.

**MONOGRAPHIES DES VILLES  
ET VILLAGES DE FRANCE**

**UNE COLLECTION UNIQUE  
EN FRANCE DE 3260 TITRES**

**32 TITRES SUR  
LA NIÈVRE**

**Renseignements au  
03 23 20 32 19**

# HISTOIRE D'ALLIGNY-COSNE DE 1790 À 1820

Chacun avait préparé à sa manière les élections municipales du dimanche qui suivit le jour de la Saint-Martin 1789 : les bourgeois par de nombreuses discussions avec les journaliers et les paysans ; les gens de château par quelques cadeaux, promesses et menaces ; le curé par des prêches appropriés. Si les esprits étaient échauffés et animés d'un grand désir de changement, rien, cependant, n'était modifié dans les habitudes sociales. Les citoyens actifs, c'est-à-dire ceux qui payaient en impôts au moins la valeur de trois journées de travail, élirent, dans l'église, Edme Chenal. Le curé Le Rasle entama une lutte contre les innovations et, en particulier, contre la municipalité, en refusant notamment de publier les décrets en chaire ou de retarder l'heure de la messe du 14 juillet pour faire de ce jour une fête à la fois civique et religieuse. Malgré la nomination de son ancien bras droit, Étienne Mabilat, en tant que procureur, ses « discours incendiaires et inconstitutionnels » et son refus de prêter le serment prescrit par le décret de l'Assemblée nationale pour les ecclésiastiques fonctionnaires, eurent raison de lui. Le Rasle révoqué quitta le village en s'emparant du registre de la fabrique, de soutanes d'enfants de chœur et de quelques autres objets, et fut remplacé par Jean-Baptiste Vaudry, curé de Saint-Père. Le nouveau prêtre se plaignit d'abord d'insultes en paroles et en chansons et de comportements irrespectueux. Mais, enthousiaste face à la Révolution et convaincu, comme d'autres personnalités de la commune telles que Roussel, les Chenal et les Denoierterre, que l'avenir du pays dépendait des idées nouvelles, il fit bientôt partie des notables d'Alligny et prêta le serment des officiers publics de manière si solennelle qu'il transmit son ardeur aux fidèles qui répétèrent ses paroles en levant les bras au ciel. Il fut cependant plus réticent au mariage et consentit à convoler en justes noces seulement après avoir été arrêté. La Révolution procéda par étapes et sous la pression constante des événements, dans l'abolition des droits féodaux et des dîmes. Ce fut seulement le 17 juin 1792 que les droits perçus par les seigneurs sur les terres furent supprimés. Le troisième décadi de frimaire de l'an II, il fut ordonné de détruire tous les titres et papiers féodaux. Pendant qu'à Alligny, les pères brûlaient les titres des seigneurs, faisant table rase d'un passé de servitude et de misère, les fils aux armées poussaient bien au-delà des frontières et baïonnette au dos, les Prussiens que la noblesse française avait appelés à son secours.

Réédition du livre intitulé *Histoire d'Alligny-Cosne de 1790 à 1820*, paru en 1928.  
 Réf. 1722-3269 Format : 14 X 20. 108 pages. Prix : 14,65 € Parution : octobre 2013.

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Retrouvez  
**LE LIVRE  
 D'HISTOIRE**  
 sur Internet...  
 www.histoire-locale.fr



## Bulletin de souscription

### Le Livre d'histoire

à retourner à : 17, rue de la Citadelle  
 02250 Autremencourt  
 Tél. 03 23 20 32 19



Parution octobre 2013  
 1722-3269

Nom .....

Adresse .....

.....

.....

#### JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire  Par C.C.P.  Par mandat  Par carte bancaire

N° | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Notez les 3 derniers chiffres  
 du n° situé au verso de  
 votre carte bancaire.

| | |

Signature (obligatoire):

Expirant le:

Téléphone (obligatoire):

Date: ..../../201..

Je commande « HISTOIRE D'ALLIGNY-COSNE DE 1790 À 1820 » :

ex. au prix de 14,65 €

FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 € - 2 ex. 7 € - 3 ex. 8 €

Je souhaite recevoir votre catalogue général 2013 (394 pages)

- 3 201 titres disponibles - 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais)

Fait à ....., le .....

TOTAL :

TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ. Prix justifié.

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : Le Livre d'histoire.